

Projet d'amélioration de la route 389 de Manic-2 au nord de Manic-3

Dossier : 6211-06-141

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 2 juin au 17 juillet 2015

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'amélioration de la route 389 de Manic-2 au nord de Manic-3* par le ministère des Transports a pris fin le 17 juillet dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 21 mai 2015 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 2 juin au 17 juillet 2015, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Le ministère des Transports souhaite améliorer un tronçon de la route 389 entre les centrales hydroélectriques de Manic-2 et de Manic-3 (km 22 à 110) sur le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes dans la MRC de Manicouagan. Au total, ce tronçon couvre une distance de 88 km, mais seuls les segments les plus problématiques, au nombre de 15, feraient l'objet d'une intervention. Les travaux visés totaliseraient 51,84 km de nouvelle route. Les nouveaux segments seront redressés et élargis afin de correspondre aux normes de conception d'une route nationale de type « C » comprenant deux voies contiguës de 3,5 m de largeur et des accotements en gravier de 2,5 m. La vitesse de conception de la route sera de 90 km/h plutôt que de 100 km/h afin de faciliter la transition entre les segments refaits et non refaits. Le dépassement des véhicules lourds sera permis par l'aménagement dans des pentes abruptes de 3 voies lentes pavées de 3,5 m de largeur et par 6 zones de dépassement autorisé par le marquage au sol. Le projet inclurait également l'aménagement de 11 voies de refuge en gravier de 4 m, à raison d'une voie toutes les 10 km. Ces voies serviraient à sécuriser la route au moment du passage des véhicules hors-norme.

Ce projet s'insère dans un programme plus large qui vise la réfection de plusieurs tronçons de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont. Le projet serait réalisé progressivement jusqu'en 2021.

(Extrait du communiqué émis le 2 juin 2015)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet

- L'évaluation des retards possibles, pendant les travaux, pour les camionneurs qui utiliseraient la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5 (kilomètre 212) ;
- le type d'accès (unique ou individuel) pour un chalet près du lac Pope, dans le secteur du kilomètre 42, après les travaux ;
- l'existence d'une problématique pour tourner au kilomètre 43 près du Repos du Passant et la possibilité qu'une action soit prise (par exemple mettre en place 3 voies de circulation) pour rectifier la situation dans la foulée des deux projets d'amélioration de la route 389 ;
- l'échéancier de réalisation des travaux ;
- pour les tronçons où l'ancienne route ne serait pas conservée à la suite des travaux, des précisions sur ce que le promoteur compte faire du pavage enlevé et sur une possible végétalisation ;

Le milieu naturel

- la perturbation du caribou forestier présent dans le corridor de la route 389 où les travaux sont envisagés ;
- la prise en considération de l'importance des milieux aquatiques présents au kilomètre 42 dans le secteur où l'actuel pont serait remplacé par un ponceau ;
- l'importance pour le promoteur d'être proactif en prévoyant des infrastructures pour éloigner les castors à la suite du déplacement de la route ;
- le plan de gestion intégré détaillé qui serait mis en place pour contrôler la présence des barrages de castors ;
- la disponibilité d'un nouveau formulaire pour signaler plus rapidement la présence de castors dans le secteur ;
- le type de mesures de compensation qui seraient mises en place pour la perte de 9,5 hectares de milieux humides et le moment où ces mesures seront connues.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque Alice-Lane <i>Accès Internet gratuit</i>	6, avenue Radisson à Baie-Comeau
Bureau politique	4, Metsheteu à Pessamit

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
2 juin 2015	Le Journal de Montréal	
2 juin 2015	Le Journal de Québec	
3 juin 2015		Le Manic
10 juin 2015		Le Manic

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
2 juin 2015 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	203	Site Web et compte Twitter du BAPE 484 abonnés
16 juin 2015 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 484 abonnés

La séance d'information

Date	16 juin 2015
Lieu	Hôtel Le Manoir 8, avenue Cabot à Baie-Comeau
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	Michel Bérubé, directeur régional, MTQ M. André Bernatchez, gérant de projets routiers, MTQ M. Sylvain Miville, gérant de projet, WSP M. David Gélinas, gérant de projet, SNC-Lavalin
Assistance	24 personnes
Durée	1 h 20

Les relations de presse

Un journaliste et un cameraman de *Radio-Canada* étaient présents le 16 juin 2015 à la séance d'information.

La revue de presse

Le lendemain de la séance d'information du 16 juin 2015 à Baie-Comeau, la station de radio de *Radio-Canada* a mentionné le projet à trois reprises.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, le promoteur a consulté deux communautés autochtones, Pessamit et Uashat mak Mani-Utenam. À la suite d'une demande de la communauté de Pessamit, un centre de consultation temporaire a été ouvert sur leur territoire.

Karine Lavoie

Québec, le 21 juillet 2015

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication